

PROJET DE PARC EOLIEN DE PERNANT – AMBLENY (02)

Pièce 18 : Autres dépôts de fichiers

31 octobre 2022



CORIEAULYS
Environnement & Paysage

SOMMAIRE

I	Preuve de l'envoi du RNT.....	4
II	Avis officiels des gestionnaires aéronautiques et Météo France.....	6
II.1	Avis du ministère de la Défense	6
II.2	Avis de l'aviation civile.....	7
II.3	Avis de Météo France.....	8

I PREUVE DE L'ENVOI DU RNT

Conformément à l'article L.181-28-2 du Code de l'environnement, le résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement a été envoyé aux communes limitrophes. « Sans préjudice des dispositions de l'article L.181-5, le porteur d'un projet concernant une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent adresse aux maires de la commune concernée et des communes limitrophes, un mois au moins avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale, le résumé non technique de l'étude d'impact prévu au e du 2° du II de l'article L.122-3 ».

The image displays six postal receipts (avis de réception) for recommended mail (Recommandé Avis de Réception) sent to neighboring municipalities. Each receipt includes the following information:

- En provenance de:** The sender's address, which is crossed out with a red 'X'.
- Présenté / Avisé le:** The date of distribution, consistently 26/09/22.
- Distribué le:** The date of distribution, consistently 26/09/22.
- Je soussigné(e) déclare être:** A section with checkboxes for 'Le destinataire', 'Le mandataire', 'CNI / permis de conduire', and 'Autre'. The 'Le destinataire' checkbox is checked on all receipts.
- Signature:** A handwritten signature of Antoine LE PERS.
- LA POSTE RECOMMANDÉ: AVIS DE RÉCEPTION:** A section with a barcode and the number AR 1A 201 028 [number].
- Remvoyer à:** The recipient's address, consistently: Antoine LE PERS, Société Elements, Rue aux ours, Paris 75003.

The municipalities mentioned are: Fontenay, Pernant, Montigny-Lennox, Oisy-le-Vieux, Sommières, and Ambleny.

En provenance de:
 Mairie de Pommiers
 26 rue du 9 mai 1945
 02200 Pommiers

Présenté / Avisé le: 24/09/12
 Distribué le: _____
 Je soussigné(e) déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNI / permis de conduire
 Autre :

Signature

**RECOMMANDÉ :
 AVIS DE RÉCEPTION**
 LA POSTE
 Numéro de l'AR: AR 1A 201 028 1282 0

12
 Antenne LEPERS
 Société Eléments
 Rue aux ours
 Paris

FRAB

En provenance de:
 Mairie de Saint-Basle
 10 place de l'Église
 02100 Saint-Basle

Présenté / Avisé le: 21/09/12
 Distribué le: _____
 Je soussigné(e) déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNI / permis de conduire
 Autre :

Signature

**RECOMMANDÉ :
 AVIS DE RÉCEPTION**
 LA POSTE
 Numéro de l'AR: AR 1A 201 028 1285 1

12
 Antenne LEPERS
 Société Eléments
 Rue aux ours
 Paris

FRAB

En provenance de:
 Mairie de Laverne
 25 rue Principale
 02600 Laverne

Présenté / Avisé le: 11/09/12
 Distribué le: _____
 Je soussigné(e) déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNI / permis de conduire
 Autre :

Signature

**RECOMMANDÉ :
 AVIS DE RÉCEPTION**
 LA POSTE
 Numéro de l'AR: AR 1A 201 028 1287 5

12
 Antenne LEPERS
 Société Eléments
 Rue aux ours
 Paris

FRAB

En provenance de:
 Mairie de Catry
 18 rue de la Chapelle
 02100 Catry

Présenté / Avisé le: 11/09/12
 Distribué le: _____
 Je soussigné(e) déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNI / permis de conduire
 Autre :

Signature

**RECOMMANDÉ :
 AVIS DE RÉCEPTION**
 LA POSTE
 Numéro de l'AR: AR 1A 201 028 1291 2

12
 Antenne LEPERS
 Société Eléments
 Rue aux ours
 Paris

FRAB

En provenance de:
 Mairie de Reims-et-Église
 2 rue de l'Église
 02200 Reims-et-Église

Présenté / Avisé le: 10/09/12
 Distribué le: 21/09/12
 Je soussigné(e) déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNI / permis de conduire

Signature

**RECOMMANDÉ :
 AVIS DE RÉCEPTION**
 LA POSTE
 Numéro de l'AR: AR 1A 201 028 1283 7

12
 Antenne LEPERS
 Société Eléments
 Rue aux ours

FRAB

En provenance de:
 Mairie de Mercin-et-Vaux
 7 rue Villers la Croix
 02700 Mercin-et-Vaux

Présenté / Avisé le: 26/09/12
 Distribué le: _____
 Je soussigné(e) déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNI / permis de conduire
 Autre :

Signature

**RECOMMANDÉ :
 AVIS DE RÉCEPTION**
 LA POSTE
 Numéro de l'AR: AR 1A 201 028 1286 8

12
 Antenne LEPERS
 Société Eléments
 Rue aux ours
 Paris

FRAB

II AVIS OFFICIELS DES GESTIONNAIRES AERONAUTIQUES ET METEO FRANCE

II.1 AVIS DU MINISTERE DE LA DEFENSE

26/04/2021 Messagerie Elements - Fwd: Porter à connaissance afférent à votre demande de pré-consultation pour un projet éolien sur les com...



Amandine Kimlan <amandine.kimlan@elements.green>

Fwd: Porter à connaissance afférent à votre demande de pré-consultation pour un projet éolien sur les communes de Pernant et Ambleny (02) - BR_0038_2021

Rachel WILGENBUS <rachel.wilgenbus@elements.green>
À : Amandine Kimlan <amandine.kimlan@elements.green>

8 mars 2021 à 14:10

pour info

----- Forwarded message -----

De : LEROY Xavier <xavier-e.leroy@intradef.gouv.fr>

Date: ven. 26 févr. 2021 à 21:37

Subject: Porter à connaissance afférent à votre demande de pré-consultation pour un projet éolien sur les communes de Pernant et Ambleny (02) - BR_0038_2021

To: rachel.wilgenbus@elements.green <rachel.wilgenbus@elements.green>

Madame, Monsieur,

Après consultation des différents organismes des forces armées concernés par votre projet éolien de 13 aérogénérateurs d'une hauteur sommitale de 164,50 mètres, pale haute à la verticale, sur le territoire des communes de Pernant et Ambleny (02) transmis par courriel en date du 10 décembre 2020, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le projet ne fait l'objet d'aucune prescription locale, selon les principes actuellement appliqués.

Cependant, bien que situé au-delà de trente kilomètres des radars des armées (Reims) et compte tenu de l'évolution potentielle des critères d'implantation afférents à leur voisinage, en terme d'alignement et de séparation angulaire, le projet devra respecter les contraintes radioélectriques correspondantes en vigueur lors du dépôt de la demande d'autorisation environnementale unique.

En cas de construction, compte tenu de la hauteur totale hors sol des éoliennes, un balisage "diurne et nocturne" devra être mis en place conformément à la réglementation en vigueur. En conséquence, je vous invite à consulter la délégation régionale Picardie de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord située à Beauvais (60) afin de prendre connaissance de la technique de balisage appropriée à votre projet.

Dans l'éventualité où ce projet subirait des modifications postérieures au présent courrier, il devra systématiquement faire l'objet d'une nouvelle consultation.

Ce document est établi sur la base des critères actuellement pris en compte par le ministère des armées et des informations recueillies à ce stade de la consultation. Il tient compte de la réglementation et des contraintes en vigueur au jour de l'étude, des parcs éoliens à proximité dont les armées ont connaissance au moment de sa rédaction et ne préjuge en rien de l'éventuel accord du ministère des armées qui sera donné dans le cadre de l'instruction de la demande d'autorisation environnementale à venir.

Ce document n'est pas un acte faisant grief, il est donc insusceptible de recours et de demande de reconsidération. Il est inopposable aux tiers et ne crée pas de droit d'antériorité à l'égard d'autres éventuels projeteurs. Il ne vaut pas autorisation d'exploitation, celle-ci n'étant étudiée que lors de l'instruction de la demande d'autorisation environnementale, sur saisine du préfet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

<https://mail.google.com/mail/u/0?ik=136bd36034&view=pt&search=all&permmsgid=msg-f%3A1693669485807444103&siml=msg-f%3A1693669...> 1/2

26/04/2021 Messagerie Elements - Fwd: Porter à connaissance afférent à votre demande de pré-consultation pour un projet éolien sur les com...

Pour le sous-directeur de la circulation aérienne militaire Nord,

Commandant Xavier Leroy
Chef de la division environnement aéronautique
Sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Nord
811 927 27 93 - 02 47 96 19 93 - xavier-e.leroy@intradef.gouv.fr

--

Rachel Wilgenbus

CP Eolien

07 57 47 43 82

<https://www.elements.green/>



elements
www.elements.green

<https://mail.google.com/mail/u/0?ik=136bd36034&view=pt&search=all&permmsgid=msg-f%3A1693669485807444103&siml=msg-f%3A1693669...> 2/2

II.2 AVIS DE L'AVIATION CIVILE



Rachel WILGENBUS <rachel.wilgenbus@elements.green>

2020-1377-projet-parc-13-éoliennes-PERNANT-AMBLENY-02-ELEMENTS-GREEN-AF

françoise.FROTEAU <françoise.froteau@aviation-civile.gouv.fr>

9 juillet 2021 à 09:55

À : rachel.wilgenbus@elements.green

Cc : delegation-hdfs-bf <delegation-hdfs-bf@aviation-civile.gouv.fr>, SNIA BF - Urbanisme NORD <snia-urba-nord-bf@aviation-civile.gouv.fr>

Madame,

Par courriel du 10/12/2020, vous avez sollicité l'avis de la DGAC sur un projet de parc de 13 éoliennes sur les communes de PERNANT et AMBLENY (02) aux coordonnées et caractéristiques suivantes :

Eolienne	ref Tatroo	Commune	Dépt	Latitude	Longitude	Côte sol (mNGF)	Hauteur obstacle (m)	Altitude sommitale (m NGF)
E1	103482	PERNANT	02	49°22'50.270"N	3°13'14.920"E	118.1	164.5	282.6
E2	103483	PERNANT	02	49°22'34.869"N	3°13'33.511"E	129.34	164.5	293.84
E3	103484	PERNANT	02	49°22'20.740"N	3°12'49.726"E	134.1	164.5	298.6
E4	103485	PERNANT	02	49°22'8.073"N	3°12'44.008"E	133.56	164.5	298.06
E5	103486	PERNANT	02	49°21'55.250"N	3°12'42.544"E	130.59	164.5	295.09
E6	103487	PERNANT	02	49°21'43.762"N	3°12'43.366"E	136.81	164.5	301.31
E7	103488	PERNANT	02	49°21'32.949"N	3°12'48.084"E	144.9	164.5	309.4
E8	103489	PERNANT	02	49°21'21.318"N	3°12'48.904"E	146.08	164.5	310.58
E9	103490	PERNANT	02	49°21'10.109"N	3°12'52.332"E	147.4	164.5	311.9
E10	103491	AMBLENY	02	49°21'16.633"N	3°12'21.606"E	139.87	164.5	304.37
E11	103492	AMBLENY	02	49°21'35.431"N	3°12'12.014"E	143.86	164.5	308.36
E12	103493	AMBLENY	02	49°21'52.099"N	3°12'14.636"E	146.89	164.5	311.39
E13	103494	AMBLENY	02	49°22'11.804"N	3°12'13.439"E	139.23	164.5	303.73

Je vous informe que ce projet se situe en dehors de zones concernées par des servitudes aéronautiques et radioélectriques associées à des installations de l'aviation civile.

Les éoliennes atteindraient l'altitude sommitale maximale de 311,9 m NGF (E9) et ne devraient pas impacter les procédures de navigation aérienne.

Par ailleurs, les éoliennes ne devraient pas perturber le fonctionnement des VOR et radars de l'aviation civile.

Cette note vous est adressée à titre informatif, afin de contribuer à votre étude de faisabilité. Elle ne garantit pas la délivrance d'un avis favorable de la DGAC lors de l'instruction de la demande d'autorisation environnementale unique déposée en préfecture.

Ce dernier sera émis sur la base des procédures et réglementation en vigueur à sa date d'émission, pouvant être différentes de celles applicables aujourd'hui.

Enfin, je vous suggère, pour une information complète, de recueillir l'avis de l'autorité militaire compétente.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

--
 Françoise Froteau
 gestionnaire
 Direction générale de l'aviation civile
 Service national d'ingénierie aéroportuaire
 01 44 64 32 04

SNIA Nord
 Unité gestion domaniale
 82 rue des Pyrénées
 75970 PARIS CEDEX 20
dom.snia@aviation-civile.gouv.fr

II.3 AVIS DE METEO FRANCE



Direction des Systèmes d'Observation
42, avenue Gaspard Coriolis
31000 Toulouse



À l'attention de Rachel Wilgenbus
Eléments
12 rue aux Ourses
75003 Paris

Objet : Certificat Radeol
Nom du projet : Pernant
Affaire suivie par : DSO/CMR
Courriel : radeol@meteo.fr
Référence Météo-France : 2021-000254

Toulouse, le 07 octobre 2021

Par déclaration en référence, vous avez saisi Météo-France concernant un projet d'installation de parc éolien sur les communes de PERNANT (02), AMBLENY (02).

Vous avez indiqué que ce projet relève du régime de l'autorisation unique environnementale (AUE) des ICPE. Dès lors, son acceptabilité est soumise au respect des conditions prescrites par l'arrêté ministériel modifié du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie éolienne.

Ce parc éolien se situerait à une distance de 56,27 km du radar le plus proche utilisé dans le cadre des missions de sécurité météorologique des personnes et des biens, à savoir le radar bande X de Roissy*.

Cette distance est supérieure à la distance minimale d'éloignement fixée par l'arrêté (10 km pour un radar bande X).

Dès lors, aucune contrainte réglementaire spécifique ne pèse sur ce projet éolien au regard des radars météorologiques, et l'avis de Météo-France n'est pas requis pour sa réalisation.

Ce certificat, joint à votre dossier de demande d'autorisation déposé en préfecture, permet de justifier de cette position réglementaire.

* Les coordonnées géographiques des radars concernés, ainsi qu'un rappel sur la réglementation et les études d'impact, vous sont accessibles à partir de l'url suivante : <https://www.radeol.fr>
Ce certificat n'est valable que pour les caractéristiques exactes du projet renseignées par le demandeur (cf. Annexe). En cas de modification du projet, un nouveau certificat doit être demandé.

Annexe



Demandeur	
Nom	Wilgenbus
Prénom	Rachel
Société	Eléments
Email	rachel.wilgenbus@elements.green
Adresse	12 rue aux Ourses
Code postal	75003
Commune	Paris
Projet	
Nom	Pernant
Localisation	METROPOLE
Situation	TERRE
ICPE	AUE
Type	POLYGONE
Commune #1	PERNANT (02)
Commune #2	AMBLENY (02)
Dossier	
Référence	2021-000254
Date et heure	07/10/2021 15:11:38

Les coordonnées sont exprimées en degrés décimaux dans le système géodésique WGS84.

Eolienne/sommet	Latitude	Longitude
#1	49,3880556°	3,2105556°
#2	49,3813889°	3,2352778°
#3	49,3391667°	3,2366667°
#4	49,3577778°	3,1580556°